

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2194

17 septembre 2011

SOMMAIRE

Accretio SPF	Fortezza Investment Management S.A.
Acqui Finance S.A., SPF105307	105295
ADM Groupe S.à.r.l	GeoSense
AEM Luxembourg S.A. 105311	Global Brands S.A105305
Agrotrade Group S.A105267	Investor's Business Office S.A
All In One Technologies S.A105295	I.N.V. S.à r.l
Altisource Solutions S.à r.l105296	Jed S.A
Amcoll S.à r.l	LFPE105272
Angel One (Lux) S.à r.l105308	L&X105312
ANO SPF S.A105297	Mary S.A
Applied Materials Luxembourg S.à r.l 105296	Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l.
Arlon Income Venture S.à r.l105297	105276
Arlon Investment Venture S.à r.l105297	Müller & Weygandt Holding S.à r.l 105302
Arrowgrass Investments S.à r.l105300	New Landscape S.A
Arrowgrass Special Situations S.à r.l 105300	prime1nvest s.a
arsago PFST Vinora Affordable Housing	Prospector Offshore Drilling S.A 105301
S.C.A105272	Royal Appliance Luxembourg Holding
Assessor Invest S.A105305	S.A.H
Audit Conseil Services Sàrl105306	Solar Development Sàrl105266
Bay Partners XI Luxembourg S.à r.l 105278	SunGard Availability Services (Luxem-
BGP Property Partner 5 S.à r.l 105267	bourg) S.A
Bicherwuerm a.s.b.l	TIMEHOUSE Luxembourg Sàrl105272
Brave B Lux S.A105286	Tinkerbell S.à r.l
Business Office Services International S.A.	Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.
105268	105267
Cable TV S.A	Tone S.A
Decal International Holding S.A105311	Tronox Luxembourg S.à r.l105267
Ecolab Lux 2 S.à r.l105312	Wasaby S.A
Ehoran Kan S.A105306	Wisdom Entertainment, S.à r.l105285
eida s.a105294	WPP Luxembourg Germany Holdings 3
Europa Régions Magazine S.A105307	S.à r.l
Fondatioun Lëtzebuerger Pompjeen 105287	WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l
Fondatioun Lëtzebuerger Pompjeen 105302	Zunis S.A
Fortezza Holdings S.à r.l105293	Zuiiis S.M



Solar Development Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.473.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

S.à r.l. SOLAR DEVELOPMENT, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, dénoncé en date du 8 avril 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.473.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Yves TUMBA MWANA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour extrait conforme Maître Yves TUMBA MWANA *Le liquidateur*

Référence de publication: 2011105112/18.

(110119391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Tinkerbell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 135.448.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 janvier 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105113/13.

(110119204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

New Landscape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.470.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'actionnaire unique en date du 25 juillet 2011, l'actionnaire unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- 1. Le mandat de Monsieur Gérald Nicolas, né le 18 août 1973 à Metz, France, demeurant à 13, Impasse de la Petite Lor, F- 57100 Thionville, France, en tant qu'administrateur de la société a été renouvelé avec effet à partir du 17 février 2011 et pour une durée de 6 ans.
- 2. Le mandat de Monsieur Alexandre Krompholtz, né le 6 octobre 1973 à Metz, France, demeurant à 38, rue du Général Franiatte, F-57950 Montigny-Lès-Metz France, en tant qu'administrateur de la société a été renouvelé avec effet à partir du 17 février 2011 et pour une durée de 6 ans.
- 3. Le mandat de Madame Delphine Nicolas, née le 27 juin 1978 à Metz, France, demeurant à 3, rue St Livier, F-57000 Metz, France, en tant qu'administrateur de la société a été renouvelé avec effet à partir du 17 février 2011 et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011105508/23.

(110120577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.



BGP Property Partner 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 120.184.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 30 juin 2011

Par les résolutions du 30 juin 2011, l'associé de la société a décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée BGP Property Partner 5 S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
 - que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé à l'actionnaire;
 - que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105217/21.

(110121091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Agrotrade Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011105130/11.

(110120573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.347.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105114/13.

(110119113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Tronox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.339.670,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 63.591.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1 ^{er} février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch/Alzette, le 1 ^{er} mars 2011. Francis KESSELER NOTAIRE

Référence de publication: 2011105116/14.

(110119106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Mary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.402.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011105482/27.

(110120654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Business Office Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.674.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Business Office Services International S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 9, 2008, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 143.674, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 90, page 4295, on January 15, 2009.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address at Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As it appears from the attendance list, all the 51,350 (fifty one thousand three hundred fifty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda:

- 1.- Waiving of convening notice rights;
- 2.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,344 so as to raise it from its present amount of EUR 51,350 to EUR 52,694 by the issue of 1,344 new shares having a par value of EUR 1 each together with a global share premium amounting to EUR 13,656;
 - 3.- Waiving by the Shareholders of their preferential subscription rights;
 - 4.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in cash;
 - 5.- Amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The Shareholders waive their right to prior notice of the current meeting. They acknowledge being sufficiently informed beforehand on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders resolve further that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 1,344 (one thousand three hundred and forty-four euro) so as to raise it from its present amount of EUR 51,350 (fifty-one thousand three hundred and fifty euro) to EUR 52,694 (fifty-two thousand six hundred and ninety-four euro) by the issue of 1,344 (one thousand three hundred and forty-four) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each, together with a global share premium amounting to EUR 13,656 (thirteen thousand six hundred and fifty-six euro).

Third resolution

It is noted that the Shareholders of the Company, to the extent of the subscriptions made in the below fourth resolution, have specifically waived their preferential subscription rights they may have on the occasion of the present capital increase.

Fourth resolution:

It is decided to admit to the subscription of the 1,344 (one thousand three hundred and forty-four) new shares:

- Alan Dundon, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 262 new shares with a total share premium amounting to EUR 2,661
- Géraldine Schmit, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 302 new shares with a total share premium amounting to EUR 3,070
- José Correia, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 181 new shares with a total share premium amounting to EUR 1,842
- Christophe Davezac, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 282 new shares with a global share premium amounting to EUR 2,865
- Bob Brimeyer, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 262 new shares with a total share premium amounting to EUR 2,661
- Emmanuel Mougeolle, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 55 new shares with a total share premium amounting to EUR 557.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the above subscribers, prenamed, all represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 1,344 new shares, including the global share premium, under the above mentioned sharing and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro), as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 52,694 (fifty-two thousand six hundred and ninety-four euro) represented by 52,694 (fifty-two thousand six hundred and ninety-four) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.



The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Business Office Services International S.A.», ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2257 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 143.674, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90, page 4.295 du 15 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 51,350 (cinquante et un mille trois cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.344 pour le porter de son montant actuel de EUR 51.350 à EUR 52.694 par l'émission de 1.344 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, par apport en numéraire, y compris une prime d'émission globale pour un montant de EUR 13.656;
 - 3.- Renonciation par les actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription;
 - 4.- Souscription, intervention des souscripteurs et paiement en numéraire de toutes les nouvelles actions;
 - 5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, il a été décidé ce qui suit:

Première résolution:

Les Actionnaires renoncent à leurs droits de convocation, reconnaissent avoir été suffisamment informés au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Les Actionnaires décident ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.344 (mille trois cent quarante-quatre euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 51.350 (cinquante et un mille trois cent cinquante euros) à EUR 52.694 (cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-quatorze euros) par l'émission de 1.344 (mille trois cent quarante-quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, y compris une prime d'émission globale pour un montant de EUR 13.656 (treize mille six cent cinquante-six euros), par apport en numéraire.



Troisième résolution:

L'Assemblée constate que les actionnaires de la Société ont, dans la mesure des souscriptions effectuées telles que décrites dans la quatrième résolution, spécifiquement renoncé à leurs droits préférentiels de souscription qu'ils auraient pu exercer dans le cadre de la présente augmentation de capital.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'admettre à la souscription des 1.344 (mille trois cent quarante-quatre) nouvelles actions:

- Alan Dundon, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, pour 262 actions nouvelles avec une prime d'émission totale s'élevant à EUR 2.661
- Géraldine Schmit, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, pour 302 actions nouvelles avec une prime d'émission totale s'élevant à EUR 3.070
- José Correia, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, pour 181 actions nouvelles avec une prime d'émission totale s'élevant à EUR 1.842
- Christophe Davezac, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, pour 282 actions nouvelles avec une prime d'émission totale s'élevant à EUR 2.865
- Bob Brimeyer, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, pour 262 actions nouvelles avec une prime d'émission totale s'élevant à to EUR 2.661
- Emmanuel Mougeolle, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, pour 55 actions nouvelles avec une prime d'émission totale s'élevant à EUR 557.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les souscripteurs tels que mentionnés ci-dessus tous représentés par Annick Braquet, prénommée, en vertu de procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 1.344 (mille trois cent quarante-quatre) actions nouvelles selon la répartition mentionnée ci-dessus, y compris la prime d'émission y relative, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 15.000 (quinze mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 52.694 (cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-quatorze euros) divisé en 52.694 (cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-quatorze) actions de EUR 1 (un euro) chacune disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30697. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102486/177.

(110117634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.



TIMEHOUSE Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre. R.C.S. Luxembourg B 111.100.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la société TIMEHOUSE Luxembourg SARL, tenue en date du 30 juin 2011, que:

A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant unique, la société DUNFIELD PROPERTIES S.A., pré qualifiée, établie et ayant son siège social à Mahe, 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de la République des Seychelles sous le numéro 060870, représentée par son directeur régulièrement en fonction Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, née le 17.12.1969 à LAXOU (France), demeurant professionnellement à 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, pour une durée indéterminée, et avec prise d'effet à compter du jour de la présente assemblée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011105117/18.

(110119388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

LFPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.488.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 12 juillet 2010

- 1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, Monsieur Jérôme BALLADUR né le 5 juillet 1960 à Paris, France et résidant professionnellement à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu a été reconduit dans son mandat de gérant.
- 2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, Monsieur Gilles ETRILLARD né le 2 septembre 1957 à Talence, France et résidant professionnellement à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu a été reconduit dans son mandat de gérant.
- 3. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, Monsieur Cornelius Martin BECHTEL né le 11 mars 1968 à Emmerich / Rhein, Allemagne et résidant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich a été reconduit dans son mandat de gérant et de président du conseil de gérance.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LFPE

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011105457/21.

(110120506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

arsago PFST Vinora Affordable Housing S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.546.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of July.

In the presence of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The shareholders of arsago PFST Vinora Affordable Housing S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.546 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 9, 2011, not yet published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

were brought together to form an extraordinary general meeting (the "Meeting").

The Meeting was presided by Mr Philipp SIMON, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"). The Chairman then designated as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary"). The Meeting then duly designated as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").



The committee thus composed as stated above, then drew up the attendance list, which, after having been signed by any shareholder present and any representative in proxy, as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will be attached to the present minutes, together with any proxy.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following:

- I. Following the attendance list, all shareholders representing the entire corporate capital of sixty-five thousand Swiss Francs (CHF 65,000) were duly present or validly represented at the present Meeting and could as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda.
 - II. The agenda of the present Meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of CHF 100,000.- (one hundred thousand Swiss Francs) so as to raise it from its present amount of CHF 65,000.- (sixty-five thousand Swiss Francs) represented by 65,000.- (sixty-five thousand) shares without par value to CHF 165,000.- (one hundred sixty-five thousand Swiss Francs) represented by 165,000 (one hundred sixty-five thousand) shares without par value by the issuing of 100,000 (one hundred thousand) category B Participating Shares without par value, together with a share premium of CHF 900,000.- (nine hundred thousand Swiss Francs);
 - 2. Issue of 100,000 (one hundred thousand) new category B Participating Shares;
 - 3. Subscription and full payment of the new category B Participating Shares by a contribution in cash;
 - 4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association to read as follows:
- " Art. 5. The corporate share capital is set at one hundred sixty-five thousand Swiss Francs (CHF 165,000) consisting of one hundred sixty-five thousand (165,000) shares without par value.

The capital is represented by one (1) share of the category A (the "Management Share"), and one hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine (164,999) shares of the category B (the "Participating Shares") (hereinafter together collectively with any shares of the category A and B which will be issued in the future referred to as the "Shares")."

5. Miscellaneous.

Thereupon, the Meeting, considering itself duly convened and constituted, and having acknowledged the statements made by the Chairman, took by unanimous and separate votes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of CHF 100,000.- (one hundred thousand Swiss Francs) so as to raise it from its present amount of CHF 65,000.- (sixty-five thousand Swiss Francs) represented by 65,000 (sixty-five thousand) shares without par value to CHF 165,000.- (one hundred sixty-five thousand Swiss Francs) represented by 165,000.- (one hundred sixty-five thousand) shares without par value by the issuing of 100,000 (one hundred thousand) category B Participating Shares without par value, together with a share premium of CHF 900,000.(nine hundred thousand Swiss Francs) having the same rights and obligations as the existing category B Participating Shares.

Second resolution

The meeting resolved to issue 100,000 (one hundred thousand) new category B Participating Shares without par value, having the same rights and obligations as the existing category B Participating Shares fully paid-in by a payment of CHF 100,000.- (one hundred thousand Swiss Francs) together with a total share premium of CHF 900,000.- (nine hundred thousand Swiss Francs).

Subscription and Payment

There now appeared Mr. Philipp Simon, acting as duly authorised proxy of Personalfürsorgestiftung der Vinora AG c/o Vinora AG, Holzwiesstrasse 50 in 8645 Jona, a pension fund existing under Swiss law (the "Principal"), by virtue of a proxy dated June 28, 2011 and declared to subscribe in the name and on behalf of the Principal 100,000 (one hundred thousand) additional category B Participating Shares and to make payment in full for such new category B Participating Shares by a payment in cash of CHF 1,000,000.- (one Million Swiss Francs).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by a certificate dated July 8, 2011, issued by ING Luxembourg S.A., and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of CHF 1,000,000.- (one Million Swiss Francs).

The afore-said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

There now appeared Philipp Simon, acting as duly authorised proxy of arsago S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (the "Principal"), by virtue of a proxy dated June 24, 2011 and declared to waive in the name and on behalf of the Principal to his preferential subscription right with respect to the 100,000 (one hundred thousand) additional category B Participating Shares.

The afore-said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Third resolution

The meeting resolved to amend paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase pursuant to the above resolutions.

Consequently, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

" Art. 5. The corporate share capital is set at one hundred sixty-five thousand Swiss Francs (CHF 165,000.-) consisting of one hundred sixty-five thousand (165,000) shares without par value.

The capital is represented by one (1) share of the category A (the "Management Share"), and one hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine (164,999) shares of the category B (the "Participating Shares") (hereinafter together collectively with any shares of the category A and B which will be issued in the future referred to as the "Shares")."

The manager and each employee of Equity Trust Luxembourg is individually authorised to register the capital increase in the shareholders register of the company

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the committee, the said person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung

Im Jahre zwei tausend elf am fünfzehnten Juli.

in Gegenwart von Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

sind die Aktionäre der arsago PFST Vinora Affordable Housing S.C.A., einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), mit Sitz in 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 161.546 (die "Gesellschaft"), gegründet durch Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 9. Juni 2011, noch nicht im Amtsblatt Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht,

zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengetreten (die "Versammlung").

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Philipp SIMON, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg (der "Vorsitzende"). Der Vorsitzende benennt sodann Frau Sylvie DUPONT, Privatbeamtin, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Sekretär (der "Sekretär"). Die Versammlung ernennt dann Herrn Raymond THILL, "maître en droit", geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmenzähler (der "Stimmenzähler").

Der Versammlungsvorstand, so wie oben zusammengesetzt, setzt dann die Anwesenheitsliste, welche, nach Unterzeichnung durch die anwesenden und durch Vollmacht wirksam vertretenen Aktionäre sowie die Mitglieder des Versammlungsvorstandes und den Notar, anliegend zusammen mit den Vollmachten an diesem Protokoll verbleibt, auf.

Der Vorsitzende erklärt sodann und bittet den Notar folgendes aufzunehmen:

- I. Gemäß der Anwesenheitsliste, sind alle Aktionäre, welche das gesamte Aktienkapital von CHF 65.000 (fünf und sechzig tausend Schweizer Franken) vertreten anwesend oder auf dieser Versammlung wirksam vertreten und können dementsprechend über alle Punkte auf der Tagesordnung wirksam beraten und beschliessen.
 - II. Die Versammlung hat folgende Tagesordnung:
- 1. Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von CHF 100.000,- (ein hundert tausend Schweizer Franken) von seinem derzeitigen Betrag von CHF 65.000,- (fünf und sechzig tausend Schweizer Franken) eingeteilt in 65.000 (fünf und sechzig tausend) Aktien ohne Nennwert auf CHF 165.000,- (ein hundert fünf und sechzig tausend Schweizer Franken) eingeteilt in 165.000 (ein hundert fünf und sechzig tausend) Aktien ohne Nennwert durch die Ausgabe von 100,000 (ein hundert tausend) Kategorie B Beteiligungsaktien ohne Nennwert mit einem Agio von CHF 900.000,- (neun hundert tausend Schweizer Franken);
 - 2. Ausgabe von 100,000 (ein hundert tausend) neuen Kategorie B Beteiligungsaktien ohne Nennwert;
 - 3. Zeichnung und vollständige Einzahlung der neuen Kategorie B Beteiligungsaktien durch Bareinlage;
 - 4. Nachfolgende Änderung von Artikel 5.1 der Satzung mit folgendem Wortlaut:

"Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt CHF 165.000,- (ein hundert fünf und sechzig tausend Schweizer Franken) eingeteilt in 165.000 (ein hundert fünf und sechzig tausend) Aktien ohne Nennwert.



Das Kapital ist eingeteilt in 1 (eine) Aktie der Kategorie A (die "Geschäftsführeraktie") und 164.999 (ein hundert vier und sechzig tausend neun hundert neun und neunzig) Aktien der Kategorie B (die "Beteiligungsaktien") (nachfolgend zusammen mit allen anderen Aktien der Kategorien A und B, welche in der Zukunft ausgegeben werden die "Aktien")."

5. Verschiedenes.

Die Versammlung, nachdem sie sich als wirksam einberufen und zusammengesetzt angesehen hat und unter Kenntnisnahme der Erklärungen des Vorsitzenden, fasst einstimmig und getrennt die folgenden Beschlussfassungen:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um CHF 100.000,- (ein hundert tausend Schweizer Franken) von seinem derzeitigen Betrag von CHF 65.000,- (fünf und sechzig tausend Schweizer Franken) eingeteilt in 65.000 (fünf und sechzig tausend) Aktien ohne Nennwert auf CHF 165.000,- (ein hundert fünf und sechzig tausend Schweizer Franken) eingeteilt in 165.000 (ein hundert fünf und sechzig tausend) Aktien ohne Nennwert durch die Ausgabe von 100,000 (ein hundert tausend) Kategorie B Beteiligungsaktien ohne Nennwert mit einem Agio von CHF 900.000,- (neun hundert tausend Schweizer Franken), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben wie die bestehenden Kategorie B Beteiligungsaktien haben, zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, 100.000 (ein hundert tausend) neue Kategorie B Beteiligungsaktien ohne Nennwert auszugeben, welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Kategorie B Beteiligungsaktien haben, voll einzuzahlen durch eine Zahlung von CHF 100.000,- (ein hundert tausend Schweizer Franken) zusammen mit einem Agio von CHF 900.000,- (neun hundert tausend Schweizer Franken).

Zeichnung und Einzahlung

Jetzt erscheint Herr Philipp Simon, handelnd als wirksam bestellter Vertreter der Personalfürsorgestiftung der Vinora AG c/o Vinora AG, Holzwiesstrasse 50 in 8645 Jona, einer Pensionskasse Schweizer Rechts (der "Vollmachtgeber") auf Grundlage einer Vollmacht vom 28. Juni 2011 und erklärt im Namen des Vollmachtgebers 100.000 (ein hundert tausend) zusätzliche Kategorie B Beteiligungsaktien zu zeichnen und diese neuen Kategorie B Beteiligungsaktien durch eine Barzahlung von CHF 1.000.000 (eine Million Schweizer Franken) voll einzuzahlen.

Der Nachweis über die oben genannte Bareinzahlung wurde dem unterzeichneten Notar durch eine Bescheinigung der ING Luxembourg S.A. ausgestellt am 8. Juli 2011 erbracht und der unterzeichnete Notar bestätigt formal die Verfügbarkeit des gesamten Betrages von CHF 1.000.000 (eine Million Schweizer Franken).

Die vorgenannte Vollmacht wird, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den Notar, anliegend an dieser Urkunde verbleiben und zusammen mit letzterer den Registrierungsbehörden zugeleitet.

Jetzt erscheint Herr Philipp Simon, handelnd als wirksam bestellter Vertreter der arsago S.à r.l., einer Luxemburger Gesellschaft mit beschränkter Haftung (der "Vollmachtgeber") auf Grundlage einer Vollmacht vom 24. Juni 2011 und erklärt im Namen des Vollmachtgebers auf sein Vorzugszeichnungsrecht für 100.000 (ein hundert tausend) zusätzliche Kategorie B Beteiligungsaktien zu verzichten.

Die vorgenannte Vollmacht wird, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den Notar, anliegend an dieser Urkunde verbleiben und zusammen mit letzterer den Registrierungsbehörden zugeleitet.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Absätze 1 und 2 von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, um die Kapitalerhöhung gemäß den vorangegangenen Beschlussfassungen wiederzuspiegeln.

Folglich erhalten die Absätze 1 und 2 von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft folgenden neuen Wortlaut

"Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt CHF 165.000,- (ein hundert fünf und sechzig tausend Schweizer Franken) eingeteilt in 165.000 (ein hundert fünf und sechzig tausend) Aktien ohne Nennwert.

Das Kapital ist eingeteilt in 1 (eine) Aktie der Kategorie A (die "Geschäftsführeraktie") und 164.999 (ein hundert vier und sechzig tausend neun hundert neun und neunzig) Aktien der Kategorie B (die "Beteiligungsaktien") (nachfolgend zusammen mit allen anderen Aktien der Kategorien A und B, welche in der Zukunft ausgegeben werden die "Aktien")."

Der Geschäftsführer und jeder Mitarbeiter von Equity Trust Luxembourg wird individuell ermächtigt, die Kapitalerhöhung im Aktienregister der Gesellschaft einzutragen.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Gebühren, Honorare und Ausgaben zu Lasten der Gesellschaft infolge der gegenwärtigen Kapitalerhöhung wird geschätzt auf eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-).



Erklärungen,

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass auf Antrag der erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; gemäß Antrag der gleichen erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, mit dem Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Versammlungsvorstand, haben die besagten Personen zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: P. Simon, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2011. LAC/2011/33388. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106531/194.

(110123179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Tone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.493.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 février 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105118/13.

(110119312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.634,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.052.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Microsoft Singapore Investments Pte Ltd, a company governed by the laws of Singapore, with registered office at 80, Raffles Place #32-01, UOB Plaza 1, 048624, Singapore and registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 201106714D (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 June 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-two thousand six hundred thirty-four United States Dollars (USD 32,634.-), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 1 April 2011, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.052 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda:

- 1 To change the financial year of the Company.
- 2 To amend article 26 of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the financial year of the Company.
 - 3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved that the current financial year shall end on the last day of June 2012.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 26 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year. The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June of 2012."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Microsoft Singapore Investments Pte Ltd, une société régie par le droit Singapourien, ayant son siège social au 80, Raffles Place #32-01, UOB Plaza 1, 048624, Singapour, et immatriculée à l'Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 201106714D (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 23 juin 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Microsoft Luxembourg Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-deux mille six cent trente-quatre dollars des États-Unis (USD 32.634,-), dont le siège social est au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.052 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 Changement de l'année sociale de la Société.
- 2 Modification de l'article 26 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'année sociale de la Société.
- 3 Divers.
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé que l'exercice social en cours se terminera le dernier jour du mois de juin 2012.



Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 26 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année. Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de juin 2012.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Schummer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 juillet 2011. Relation: RED/2011/1367. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108875/95.

(110124329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2011.

Bay Partners XI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.430.

STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the fourteenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

- 1. The limited partnership "Bay Partners XI, L.P.", organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 490 S. California Avenue, Suite 200, Palo Alto, CA 94306, registered in Delaware, under the number 3959722, here represented by its General Partner, Bay Management Company XI, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 490 S. California Avenue, Suite 200, Palo Alto, CA 94306, registered in Delaware, under the number 3959711,
- 2. The limited partnership "Bay Partners XI Parallel Fund, LP", organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 490 S. California Avenue, Suite 200, Palo Alto, CA 94306, registered in Delaware under the number 4027413, here represented by its General Partner, Bay Management Company XI, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 490 S. California Avenue, Suite 200, Palo Alto, CA 94306, registered in Delaware, under the number 3959711,

all represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, as amended, and by the present articles of association.
 - Art. 2. The company's name is "Bay Partners XI Luxembourg S.à r.l.".
- Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds



of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

The company may borrow and raise money in any manner and issue notes, convertible preferred equity certificates, and any other kind of debt instruments.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 5. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares of one United States dollar (USD 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

- **Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- **Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months beginning on the date of delivery by a court bailiff of the notice sent by the heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate to the managers of the company pursuant to Article 189 of the Companies' Act 1915, as amended. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

- **Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.



Art. 11. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least a manager of the category A and a manager of the category B. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting with the consent of at least a manager of the category A and a manager of the category B. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- **Art. 14.** The company's financial year runs from the first day of January to the thirty first day of December of each year.
- **Art. 15.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 18.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.



Art. 20. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Bay Partners XI, L.P., pre-named, forty nine thousand seven hundred and fifty shares;	49,750
2. Bay Partners XI Parallel Fund, LP, pre-named, two hundred and fifty shares;	250
Total: fifty thousand shares;	50,000

All the fifty thousand (50,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100 %) so that the amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 35,135.80.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions after having acknowledged that they have been validly convened with full knowledge of the agenda and after having deliberated:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Stuart G. PHILLIPS, company director, born in Oxford, (United Kingdom), on March 26, 1958, residing professionally at CA 94306, Palo Alto, United States of America, 490 S. California Avenue, Suite 200.

Managers of the category B:

- Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr. Emanuele GRIPPO, company director, born in Bassano del Grappa (Italie), on September 3, 1971, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. La société en commandite simple "Bay Partners XI, L.P.", constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 490 S. California Avenue, Suite 200, Palo Alto, CA 94306, enregistrée au Delaware sous le



numéro 3959722 représentée par son «General Partner», Bay Management Company XI, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 490 S. California Avenue, Suite 200, Palo Alto, CA 94306, enregistrée au Delaware sous le numéro 3959711,

2. La société en commandite simple "Bay Partners XI Parallel Fund, LP", constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 490 S. California Avenue, Suite 200, Palo Alto, CA 94306, enregistrée au Delaware sous le numéro 4027413 représentée par son «General Partner», Bay Management Company XI, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 490 S. California Avenue, Suite 200, Palo Alto, CA 94306, enregistrée au Delaware sous le numéro 3959711,

toutes représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes, représentées par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "Bay Partners XI Luxembourg S.à r.l.".
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

La société peut emprunter et lever des fonds par tout moyen et émettre des bons de caisses, des certificats préférentiels convertibles représentatifs des fonds propres (convertible preferred equity certificates), et tout autre instrument de dette.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des évènements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.



Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois à partir de la délivrance par un huissier de justice des notifications transmises par les héritiers ou les bénéficiaires de stipulations testamentaires ou des engagements contractuels affectant la succession, aux gérants de la société, tel que prévu par l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion et avec le consentement d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- Art. 12. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.



Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital comme suit:

1. Bay Partners XI, L.P., pré-qualifiée, quarante-neuf mille sept cent cinquante parts sociales;	49.750
2. Bay Partners XI Parallel Fund, LP, pré-qualifiée, deux cent cinquante parts sociales;	250
Total: cinquante mille parts sociales;	50.000

Toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 35.135,80.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibère, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée: Gérant de catégorie A:

- Monsieur Stuart G. PHILLIPS, administrateur de société, né à Oxford (Royaume-Uni), le 26 mars 1958, demeurant professionnellement à CA 94306, Palo Alto, Etats-Unis d'Amérique, 490 S. California Avenue, Suite 200.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

105285



Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparantes, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2011. Relation GRE/2011/2691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106006/357.

(110121868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Wasaby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.255.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 JUIL. 1011.

Pour WASABY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011105121/15.

(110119242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Wisdom Entertainment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wisdom Entertainment S.à r.l.

Philippe TOUSSAINT / Xavier SOULARD

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011105122/12.

(110119550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 60.752.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 22 juillet 2011, que l'assemblée générale des actionnaires de la Société:

- a accepté la démission de Monsieur Michael Ruane en tant qu'administrateur de la Société, ceci avec effet au 1 ^{er} juillet 2011;
- a confirmé la cooptation par les administrateurs de la Société en vertu de l'article 7 des statuts de la Société et procéder à la nomination définitive de Monsieur Robert C. Singer, né le 11 novembre 1955 à Wheeling, Virginie-Occidentale, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 680 East Swedesford Road, Wayne, PA 19087, Etats-Unis, en tant



qu'administrateur de la Société, ceci avec effet au 1 ^{er} juillet 2011 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2012;

- a renouvelé les mandats de Messieurs Keith Tilley et Loic de Montgolfier en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2012;
- a renouvelé le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477 en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011105641/27.

(110120980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 148.398.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 janvier 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105123/13.

(110119368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 157.627.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 06 janvier 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105124/13.

(110119172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Brave B Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 146.810.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 27 juillet 2011

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley (Royaume-Uni), le 15 octobre 1974, résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Joséphine Pallett, démissionnaire depuis le 29 mars 2011.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper, président du conseil d'administration;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj;
- Mr James Rivers;



- Mr Nicholas Hood.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire de la société PricewaterhouseCoopers.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2012, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Brave B Lux S.A.

Naïm Gjonaj / Pierre Stemper

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011110551/28.

(110126045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Fondatioun Lëtzebuerger Pompjeen, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard Général Patton.

R.C.S. Luxembourg G 30.

Bilan 2009

ACTIF	PASSIF
EUR	EUR
D. Actif circulant	A. CAPITAL
II. Créances	I. Capital
FNSP	V. Résultat reporté
IV. Avoir en banque, CCP, caisse	
BCEE	C. DETTES
CCRA	9. Autres dettes
	Chèques émis non encaissés 5.226,00
	Résultat à reporter 1.112,97
TOTAL ACTIF	TOTAL PASSIF
Compte perte	s & profits 2009
RECETTES	DÉPENSES
EUR	EUR
Rémunération de fonds propres	Frais financiers
Intérêts reçus	Frais de compte
Dons reçus	Dons accordés
Dons Télévie	Sommes à reverser aux corps 5.226,00
Dons divers	
	Résultat à reporter 1.112,97
TOTAL RECETTES 6.350,97	TOTAL PASSIF 6.350,97
Budg	et 2011
RECETTES	DÉPENSES
EUR	EUR
Rémunération de fonds propres	Frais administratifs
Intérêts reçus	Frais de bureau
Dons reçus	
	Frais financiers
	Frais de compte
	Dons
	Dons Aides accordées par la Fondation 1.000
	Résultat à reporter 945
TOTAL RECETTES 2.000	TOTAL PASSIF



Marc MAMER / Jean-Pierre HEIN Secrétaire / Président

Référence de publication: 2011111467/43.

(110127528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Cable TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 119.896.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of June;

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "Cable TV S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 40,000.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B. 119.896 (the "Company"),

which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated 24 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 November 2006, number 2134, page 102413 (the "Articles").

The Articles have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 21 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 July 2010, number 1540, page 73889 ("Coordinated Articles").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, who appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard. The meeting appoints also as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The shareholders, as well as the number of shares held by them, have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, after having been signed by the shareholders and the acting notary, remain attached to the present deed to be registered.

The proxies given by the shareholders shall also remain attached to the present deed to be registered, signed "ne varietur" by the proxy-holders of the Shareholders and the acting notary.

As a result of the aforementioned attendance list all the shares, each with a par value of USD Two (USD 2.-) for an aggregate amount of Forty Thousand United Stated Dollars (USD 40,000.-), are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the following agenda:

- 1. Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of USD 5,714.- (Five Thousand Seven Hundred and Fourteen United States Dollars) so as to bring the Company's subscribed capital from its current amount of USD 40,000.- (Forty Thousand United States Dollars) to USD 45,714.- (Forty-Five Thousand Seven Hundred Fourteen United States Dollars) by the issue of 2,857 (Two Thousand Eight Hundred and Fifty-Seven) new ordinary shares, each with a par value of USD 2.- (Two United States Dollars) (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium in the amount of USD 81,974,678.00.- (Eighty One Million Nine Hundred and Seventy-Four Thousand Six Hundred and Seventy-Eight United States Dollars);
- 2. Acknowledgment of the waiver by MKOF Media Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda and having its registered office at 35 Crow Land East Broadway, Paget HM 20, Bermuda ("MMHL") of its preferential right of subscription relating to the above capital increase;
- 3. Subscription for the New Shares by MACQUARIE RENEWABLES LIMITED, a company incorporated in Bermuda and governed under the laws of Bermuda, having its registered office at c /o Butterfield Fund Services (Bermuda) Limited, Rosebank Centre, 11 Bermudiana Road, Pembroke HM 08, Bermuda ("MRL" or the "Subscriber") for a global amount, including the share premium, of USD 81,980,392.00.- (Eighty One Million Nine Hundred and Eighty Thousand Three Hundred and Ninety-Two United States Dollars) and fully paid up by contribution in cash as follows:

Shareholder	Number	Subscribed	Share Premium
	of New	Amount of	(USD)
	Shares	New Shares	
		(USD)	
MRL	2,857	5,714	81,974,678.00

4. Allocation of the share premium to all the shares, including the New Shares, the existing shares and all shares to be subsequently issued (if any);



- 5. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:
- i. "The subscribed capital of the Company is set at USD 45,714.- (Forty Five Thousand Seven Hundred and Fourteen United States Dollars) divided into 22,857 (Twenty Two Thousand Eight Hundred and Fifty-Seven) shares (the "Ordinary Shares") all with a par value of USD 2.- (Two United States Dollars) per Ordinary Share.
- ii. In addition, any existing or future share premium shall be attached to all the Ordinary Shares issued from time to time, unless otherwise agreed by the Shareholder(s). The amount of the share premium is freely available for distribution by the Board of Directors to all the holders of the shares on a pro-rata basis".
- 6. Change of the date of the annual general meeting from the third Monday of May to the last Monday of June and as a consequence, amendment of article 7.5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting on the last Monday of June at 02:00. P.M.".

7. Miscellaneous.

AFTER DISCUSSION. THE MEETING UNANIMOUSLY RESOLVED THE FOLLOWING DECISIONS:

1. First resolution

The shareholders present or represented uninamously RESOLVE to increase the subscribed capital of the Company by an amount of USD 5,714.- (Five Thousand Seven Hundred and Fourteen United States Dollars) so as to bring the Company's subscribed capital from its current amount of USD 40,000.- (Forty Thousand United States Dollars) to USD 45,714 (Forty-Five Thousand Seven Hundred and Fourteen United States Dollars) by the issue of the New Shares, subject to the payment of a share premium in the amount of USD 81,974,678.00.- (Eighty One Million Nine Hundred and Seventy-Four Thousand Six Hundred and Seventy-Eight United States Dollars).

2. Second resolution

The shareholders present or represented uninamously ACKNOWLEDGE the waiver by MMHL of the preferential right of subscription which the Shareholder may have whether under statute, under the Company's articles of association or otherwise in relation to the issuance of the New Shares for the benefit of MRL.

3. Third resolution

The shareholders present or represented uninamously RESOLVE to accept the subscription of the New Shares by the Subscriber and record the full payment of the New Shares together with the share premium for a global amount of USD 81,980,392.00- (Eighty One Million Nine Hundred and Eighty Thousand Three Hundred and Ninety-Two United States Dollars) and fully paid up by contribution in cash as follows:

Shareholder	Number	Subscribed	Share Premium	
	of New	Amount of	(USD)	
	Shares	New Shares		
		(USD)		
MRL	2,857	5,71 4	81,974,678.00	

The Subscriber, hereby duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, in virtue of a proxy given under private seal, declares to have its New Shares together with the share premium fully paid up by way of contribution in cash in an aggregate amount of USD 81,980,392.00.- (Eighty One Million Nine Hundred and Eighty Thousand Three Hundred and Ninety-Two United States Dollars), which is now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

As a result of the following capital increase, the share capital of the Company is owned as follows:

Shareholders	Number of	Subscribed
	Ordinary	amount
	Shares	(in USD)
MKOF Media Holdings Limited	12,000	24,000
MRL	10,857	21,714
Total	22,857	45,714

4. Fourth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to allocate the share premium to all the shares, including the New Shares, the existing shares and all shares to be subsequently issued (if any).

5. Fifth resolution

Considering the foregoing, the shareholders present or represented uninamously RESOLVE to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:



- i. "The subscribed capital of the Company is set at USD 45,714.- (Forty Five Thousand Seven Hundred and Fourteen United States Dollars) divided into 22,857 (Twenty Two Thousand Eight Hundred and Fifty-Seven) shares (the "Ordinary Shares") all with a par value of USD 2.- (Two United States Dollars) per Ordinary Share.
- ii. In addition, any existing or future share premium shall be attached to all the Ordinary Shares issued from time to time, unless otherwise agreed by the Shareholder(s). The amount of the share premium is freely available for distribution by the Board of Directors to all the holders of the shares on a pro-rata basis".

6. Sixth resolution

The shareholders present or represented uninamously RESOLVE to change the date of the annual general meeting from the third Monday of May to the last Monday of June and as a consequence, amend article 7.5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting on the last Monday of June at 02:00. P.M.".

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (\leq 6,800.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin,

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est tenu l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «Cable TV S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, (la "Société"), et ayant un capital social de 40.000 USD, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 119.896 (la «Société»),

laquelle a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 novembre 2006, numéro 2134, page 102413 (les «Statuts»).

Les statuts ont été modifiés, en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 Août 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 juillet 2010, numéro 1540, page 73889 (les «Statuts Coordonnés»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, laquelle désigne Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, comme secrétaire. L'assemblée choisit également Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, comme scrutateur.

Les actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur "par les représentants des actionnaires et les membres de l'assemblée déclarent se référer à cette liste de présence telle qu'établie par les membres du bureau.

Ladite liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations données par les actionnaires resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci après avoir été signées "ne varietur" par les représentants des actionnaires et le notaire instrumentant.



Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions ordinaires émises, chacune d'une valeur nominale de 2.-USD (Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique), d'un montant de 40.000-. USD (Quarante Mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de 5.714 USD.- (Cinq Mille Sept Cent Quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) de manière à le porter de son montant actuel de 40.000.- USD (Quarante Mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 45.714 USD.- (Quarante-Cinq Mille Sept Cent Quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 2.857 (Deux Mille Huit Cent Cinquante Sept) nouvelles actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale de 2.- USD (Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les «Nouvelles Actions»), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de 81.974.678,00.- USD (Quatre-Vingt-Un Million Neuf Cent Soixante-quatorze Mille Six Cent Soixante-Dix-Huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique);
- 2. Ratification de la renonciation par MKOF Media Holdings Limited, une société constituée et régie par les lois des Bermudes et ayant son siège social au 35, Crow Land East Broadway, Paget HM 20, Bermudes («MMHL») de son droit préférentiel de souscription suite à la présente augmentation de capital;
- 3. Souscription des Nouvelles Actions par MACQUARIE RENEWABLES LIMITED, une société constituée aux Bermudes and régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social à c/o Butterfield Fund Services (Bermudes) Limited, Rosebank Centre, 11 Bermudiana Road, Pembroke HM 08, Bermudes («MRL» ou le «Souscripteur») pour un montant global, en ce compris la prime d'émission, de 81.980.392,00.- USD (Quatre-Vingt-Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt Mille Trois Cent Quatre-Vingt-Douze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et libération intégrale des Actions Nouvelles par le Souscripteur par apport en numéraire tel qu'il suit:

Actionnaire	Nombre	Montant	Prime
	d'Actions	Souscrit	d'Emission
	Nouvelles	des Actions	(USD)
		Nouvelles	
		(USD)	
MRL	2.857	5.71 4	81,974,678.00

- 4. Attribution de la prime d'émission à toutes les actions, en ce compris les Nouvelles Actions, les actions existantes et toutes les actions devant être émises ultérieurement (le cas échéant);
 - 5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- i. «Le capital souscrit de la Société est fixé à 45.714.- USD (Quarante-Cinq Mille Sept Cent Quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 22.857 (Vingt Deux Mille Huit Cent Cinquant Sept) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), toutes ayant une valeur nominale de 2.- USD (Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par Action Ordinaire.
- ii. Par ailleurs, toute prime d'émission existante ou future sera attachée à l'ensemble des actions, à moins qu'il en soit convenu autrement par les Actionnaire(s). Le montant de la prime d'émission est librement disponible pour distribution par le Conseil d'Administration, sur une base prorportionnelle, à tous les détenteurs d'actions».
- 6. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire du troisième lundi du mois de mai au dernier lundi du mois de juin, et en conséquence modification de l'article 7.5.1 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- «L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit, à Luxembourg, stipulé dans la convocation, le dernier lundi du mois de juin à 14h00».
 - 7. Divers.

ENSUITE L'ASSEMBLEE ABORDE L'ORDRE DU JOUR, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ELLE A PRIS A L'UNANI-MITE LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

1. Première résolution

Les actionnaires présents ou représentés DECIDENT à l'unanimité d'augmenter le capital de la Société d'un montant de 5.714.- USD (Cinq Mille Sept Cent Quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) de manière à le porter de son montant actuel de 40.000.- USD (Quarante Mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 45.714.- USD (Quarante-Cinq Mille Sept Cent Quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 2.857 (Deux Mille Huit Cent Cinquante Sept) nouvelles actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale de 2.- USD (Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les «Nouvelles Actions»), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de 81.974.678,00.- USD (Quatre-Vingt-Un Million Neuf Cent Soixante-quatorze Mille Six Cent Soixante-Dix-Huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique).



2. Deuxième résolution

Les actionnaires présents ou représentés RATIFIENT à l'unanimité la renonciation par MMHL du droit préférentiel de souscription qu'un Actionnaire peut avoir en vertu de son statut, en vertu des Statuts ou autre, relatif à l'émission des Nouvelles Actions au profit de MRL.

3. Troisième résolution

Les actionnaires présents ou représentés DECIDENT à l'unanimité d'accepter la souscription des Nouvelles Actions par le Souscripteur et enregistre la libération intégrale des Nouvelles Actions ainsi que de la prime d'émission pour un montant global de 81.980.392,00.- USD (Quatre-Vingt-Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt Mille Trois Cent Quatre-Vingt-Douze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et à libérer intégralement par apport en numéraire, tel qu'il suit:

Actionnaire	Nombre	Montant	Prime
	d'Actions	Souscrit	d'Emission
	Nouvelles	des Actions	(USD)
		Nouvelles	
		(USD)	
MRI	. 2.857	5.71 4	81.974.678.00

Le Souscripteur, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare avoir libéré intégralement les Nouvelles Actions ainsi que la prime d'émission au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 81.980.392,00.- USD (Quatre-Vingt-Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt Mille Trois Cent Quatre-Vingt-Douze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) qui se trouve désormais à la disposition de la Société. Preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, les actionnaires détiennent respectivement le nombre d'actions de la Société tel que mentionné dans le tableau ci-dessous:

	Nombre	Montant
Actionnaires	d'actions	souscrit
		(USD)
MKOF Media Holdings Limited	12.000	24.000
MRL	10.857	21.71 4
Total	22.857	45.714

4. Quatrième résolution

Les actionnaires présents ou représentés DECIDENT à l'unanimité d'attribuer la prime d'émission à toutes les actions, en ce compris les Nouvelles Actions, les actions existantes et toutes les actions devant être émises ultérieurement (le cas échéant).

5. Cinquième résolution

Considérant ce qui précède, les actionnaires présents ou représentés DECIDENT à l'unanimité de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

iii. «Le capital souscrit de la Société est fixé à 45.714.- USD (Quarante-Cinq Mille Sept Cent Quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 22.857 (Vingt Deux Mille Huit Cent Cinquante Sept) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), toutes ayant une valeur nominale de 2.- USD (Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par Action Ordinaire.

iv. Par ailleurs, toute prime d'émission existante ou future sera attachée à l'ensemble des Actions Ordinaires pour lesquelles une prime d'emission a été payée, à moins qu'il en soit convenu autrement par les Actionnaire(s). Le montant de la prime d'émission est librement disponible pour distribution par le Conseil d'Administration pour les Actions Ordinaires auxquelles elle est attachée sur une base prorportionnelle».

6. Sixième résolution

Les actionnaires présents ou représentés DECIDENT de changer la date de l'assemblée générale ordinaire du troisième lundi du mois de mai au dernier lundi du mois de juin et de modifier en conséquence à l'unanimité l'article 7.5.1 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit, à Luxembourg, stipulé dans la convocation, le dernier lundi du mois de juin à 14h00».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.



Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Pascal Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011101774/284.

(110115891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Zunis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.930.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105125/10.

(110119168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fortezza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 110.155.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mars 2011

En date du 21 mars 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes de leur mandat de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat:
- * Madame Deane S. PRICE, gérant de classe A; et
- * Monsieur Vincent Lee BURKETT, gérant de classe A.
- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour durée indéterminée:
- * Monsieur James M. FORD, né le 19 mars 1976 à Philadelphia, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 150, California Street, 19 th Floor, 94111 San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe A; et
- * Monsieur John WARNKEN-BRILL, né le 16 mars 1960 à Concord, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 150, California Street, 19 th Floor, 94111 San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe A.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Flavio MARZONA
- Monsieur Dimitri HOLDERBACH
- Monsieur James M. FORD
- Monsieur John WARNKEN-BRILL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 juillet 2011. Fortezza Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011107732/30.

(110123334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

eida s.a, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105126/9.

(110120172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

I.N.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4870 Lamadelaine, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 154.353.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Guy WATRY, employé, né à Luxembourg, le 11 juillet 1951 demeurant à L-4870 Lamadelaine, 6, rue de l'Eglise.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1. -Que la société à responsabilité limitée "I.N.V. S.à r.l.", avec siège social à L-4870 Lamadelaine, 6, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.353 (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1756 du 27 août 2010.
- 2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
 - 3.- Que le comparant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- 4.- Que le comparant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
 - 6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- 7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.
 - 9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.
- 10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L4870 Lamadelaine, 6, rue de l'Eglise.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy WATRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2011. Relation GRE/2011/2683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106200/45.

(110121882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

prime1nvest s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 134.359.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105127/10.

(110120155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Fortezza Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.346.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 11 juillet 2011

En date du 11 juillet 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes de leur mandat d'administrateur de classe A de la Société avec effet immédiat:
 - * Madame Deane S. PRICE, administrateur de classe A; et
 - * Monsieur Robert SMITH, administrateur de classe A.
- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour durée indéterminée:
- * Monsieur James M. FORD, né le 19 mars 1976 à Philadelphia, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 150, California Street, 19 th Floor, 94111 San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, administrateur de classe A; et
- * Monsieur John WARNKEN-BRILL, né le 16 mars 1960 à Concord, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 150, California Street, 19 th Floor, 94111 San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, administrateur de classe A.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Flavio MARZONA
- Monsieur Dimitri HOLDERBACH
- Monsieur James M. FORD
- Monsieur John WARNKEN-BRILL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Fortezza Investment Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011107733/30.

(110123385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

All In One Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 141.675.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105133/10.

(110120149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.



Altisource Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.463.001,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 147.268.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 pour la période du 13 juillet 2009 au 31 décembre 2010 de Altisource Solutions S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011. Pour Altisource Solutions S.à r.l.

Référence de publication: 2011105134/14.

(110121012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Royal Appliance Luxembourg Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.008.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 26 juillet 2011

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 juillet 2011, au siège social de la société, que:

- L'actionnaire unique décide de ne pas renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- * Monsieur Michael J. Merriman Jr.
- * Monsieur Richard G. Vasek
- * La société ROYAL APPLIANCE Mfg Co
- L'actionnaire unique décide de nommer les administrateurs suivants, pour une durée de trois ans, avec effet rétroactif à compter de la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009:
- * Monsieur Christophe GAUL, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), gérant de sociétés, demeurant profession-nellement à 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg (Luxembourg).
- * Monsieur Scott HETHERINGTON, né le 31 mai 1961 dans le Connecticut (USA), «Vice President Corporate Tax», demeurant professionnellement à 24/F, CDW Building, 388 Castle Peak Road, Tsuen Wan, N.T., Hong Kong.

Le mandat des administrateurs arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2012.

- L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire suivant, pour une durée de trois ans, avec effet rétroactif à compter de la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009:

La société LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 25.797).

Le mandat du commissaire arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108978/30.

(110124729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Applied Materials Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 866.923.102,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.373.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, Applied Materials Asia-Pacific. Ltd a changé pour devenir une LLC, une Limited Liability Company, de sorte que sa dénomination sociale est dorénavant Applied Materials Asia-Pacific. LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour Applied Materials Luxembourg S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2011105135/15.

(110120614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Arlon Income Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.900,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.372.

EXTRAIT

En date du 31 mai 2011, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

- Monsieur Nicolas Brimeyer
- Monsieur Damien Pierre Demonchy

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arlon Income Venture S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011105136/20.

(110119992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

ANO SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.858.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2011

Les actionnaires ont décidé de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire Daley Strategies S.A., la société Sofidec S.à r.l. ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.780.

Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011105168/19.

(110120024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Arlon Investment Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.700,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.434.

EXTRAIT

En date du 31 mai 2011, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

- Monsieur Nicolas Brimeyer



- Monsieur Damien Pierre Demonchy

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arlon Investment Venture S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011105137/20.

(110119991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

GeoSense, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4583 Differdange, 20, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 162.318.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

- I. Monsieur Nicolas Tony PASCOLI, ingénieur informaticien, né à Mulhouse (France) le 22 septembre 1983, demeurant à L-4583 Differdange, 20, Rue Victor Hugo;
- II. Monsieur Robert NIERADKA, ingénieur commercial, né le 24 février 1983 à Essey-lès-Nancy (France), demeurant à F-57300 Hagondange, 2 ter, Rue Saint-Jacques;

Ci-après désignés collectivement les «Comparants».

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rattachant au conseil, au développement, à la commercialisation et à l'ingénierie de solutions d'applications informatiques portant notamment sur la thématique de la géo-localisation et des Systèmes de Transports Intelligents (STI).

Par ailleurs, la Société a pour objet la commercialisation de produits et services ayant trait à la géo-localisation et aux Systèmes de Transports Intelligents (STI).

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prendra la dénomination «GeoSense»
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.- EUR) chacune.
 - Art. 7. Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de associés.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
 - **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.



Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

- Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.
- Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

Souscription et Libération



Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Frais

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900,00 €).

Avertissement

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
- Monsieur Nicolas PASCOLI (pré-qualifié), en tant que gérant technique;
- Monsieur Robert NIERADKA (pré-qualifié), en tant que gérant administratif.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4583 Differdange, 20, Rue Victor Hugo.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. PASCOLI, R. NIERADKA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 19 juillet 2011. Relation: MER/2011/1423. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103513/127.

(110118422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Arrowgrass Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.173.

L'adresse professionnelle de Monsieur Stefan Oostvogels, gérant de catégorie B d'Arrowgrass Investments S.à r.l., a été transféré du 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg au 1, rue Spierzelt, 8063 Bertrange, Luxembourg et ce avec effet au 22 juillet 2011.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Damien Nussbaum

Gérant A

Référence de publication: 2011105138/13.

(110120512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Arrowgrass Special Situations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.239.

L'adresse professionnelle de Monsieur Stefan Oostvogels, gérant de catégorie B d'Arrowgrass Special Situations S.à r.l., a été transféré du 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg au 1, rue Spierzelt, 8063 Bertrange, Luxembourg et ce avec effet au 22 juillet 2011.



Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Damien Nussbaum Gérant A

Référence de publication: 2011105139/13.

(110120557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juin 2011

- 1) M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) M. Koenraad VAN DER HAEGEN, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 9 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 3) La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire.
- 4) La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, RCS Luxembourg B n° 65.477, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme Pour PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011105566/21.

(110120620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Jed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.609.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 22 juillet 2011 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:
- * Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Alain Blum a été renouvelé pour une durée de 6 ans.
- * Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.
- * Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier-De Meis a été renouvelé pour une durée de 6 ans.
- * Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A a été renouvelé pour une durée de 6 ans.
- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:
- * Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pierre-Alain Blum a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme Patrick Meunier Administrateur

Référence de publication: 2011106861/22.

(110122861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



Fondatioun Lëtzebuerger Pompjeen, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard Général Patton.

R.C.S. Luxembourg G 30.

Bilan 2010

EUR	ACTIF	PASSIF
I. Créances	EUR	EUR
N. Avoir en banque, CCP, caisse SCEE 23 338,24 C. DETTES CCRA 17 937,98 9. Autres dettes Chèques émis non encaissés 1 855,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL ACTIF 116 217,23 TOTAL PASSIF 110,00 TOTAL PASSIF 11,00 TOTAL PASSIF 11,00 TOTAL PASSIF 12,00 TOTAL PASSIF 12,00 TOTAL PASSIF 12,00 TOTAL PASSIF 12,00 TOTAL PASSIF 14,40,50 TOTAL PASSIF 1	D. Actif circulant	A. CAPITAL
N. Avoir en banque, CCP, caisse BCEE 23 338,24 C. DETTES CCRA 17 937,98 9. Autres dettes Chèques émis non encaissés 1 855,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL ACTIF 116 217,23 TOTAL PASSIF 110,00 TOTAL PASSIF 110,00 TOTAL PASSIF 110,00 TOTAL PASSIF 12 574,50 TOTAL PASSIF 13 50 TOTAL PASSIF 14 440,50 TOTAL PASSIF 15 0 TOT	II. Créances	I. Capital
BCEE 23 338,24 C. DETTES CCRA 17 937,98 9. Autres dettes Chèques émis non encaissés 1 855,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL ACTIF 116 217,23 TOTAL PASSIF 116 217,23 Compte pertes & profits 2010 RECETTES EUR Fais financiers EUR Frais financiers Frais financiers Frais financiers Frais de compte 11,00 Dons reçus 1855,00 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons reçus lors de décès 12 404,15 Dons accordés Dons divers 25,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 RECETTES EUR EUR Rémunération de fonds propres Frais administratifs Frais administratifs Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais de compte 15 Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000	FNSP	V. Résultat reporté
CCRA 17 937,98 9. Autres dettes Chèques émis non encaissés 1 855,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL ACTIF 116 217,23 TOTAL PASSIF 116 217,23 Compte pertes & profits 2010 RECETTES DÉPENSES Rémunération de fonds propres Intérêts reçus 156,35 Frais financiers EUR Dons reçus Dons accordés Dons accordés 50mmes à reverser aux corps 1 855,00 Dons reçus lors de décès 12 404,15 50mmes à reverser aux corps 1 855,00 Dons divers 25,00 25,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 RÉCETTES DÉPENSES EUR Rémunération de fonds propres EUR Frais administratifs Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais de compte 15 Dons 1 000 Frais financiers Frais de compte 15 Dons Dons Aides accordées pa	IV. Avoir en banque, CCP, caisse	
Chèques émis non encaissés 1855.00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL ACTIF 116 217,23 TOTAL PASSIF	BCEE	C. DETTES
Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL ACTIF 116 217,23 TOTAL PASSIF 116 217,23 Compte pertes & profits 2010 RECETTES DÉPENSES EUR Frais financiers EUR Rémunération de fonds propres Intérêts reçus 156,35 Frais de compte 11,00 Dons reçus pour corps 1 855,00 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons reçus pour corps 12 404,15 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons reçus pour corps 12 404,15 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons divers 25,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL RECETTES Résultat à reporter 12 574,50 RECETTES DÉPENSES EUR Rémunération de fonds propres Frais administratifs EUR Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais de compte 15 Dons Dons divers 1 000 1 000 Frais de compte 1 000 <t< td=""><td>CCRA</td><td>9. Autres dettes</td></t<>	CCRA	9. Autres dettes
TOTAL ACTIF 116 217,23 TOTAL PASSIF 116 217,23 Compte pertes & profits 2010 RECETTES DÉPENSES EUR EUR Rémunération de fonds propres Frais financiers Intérêts reçus 156,35 Frais de compte 11,00 Dons reçus pour corps 1 855,00 Dons accordés 25,00 1 855,00 Dons reçus lors de décès 12 404,15 25,00<		Chèques émis non encaissés 1 855,00
TOTAL ACTIF 116 217,23 TOTAL PASSIF 116 217,23 Compte pertes & profits 2010 RECETTES DÉPENSES EUR EUR Rémunération de fonds propres Frais financiers Intérêts reçus 156,35 Frais de compte 11,00 Dons reçus pour corps 1 855,00 Dons accordés 25,00 1 855,00 Dons reçus lors de décès 12 404,15 25,00<		Résultat à reporter
RECETTES DÉPENSES EUR EUR Rémunération de fonds propres Frais financiers 11,00 Intérêts reçus 156,35 Frais de compte 11,00 Dons reçus Dons accordés 1855,00 Dons reçus pour corps 1 855,00 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons divers 25,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 RÉMIUNÉRATION DE FORSE EUR EUR RÉMIUNÉRATION DE FORSE EUR Frais administratifs Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais de compte 15 Dons Dons Tons de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais de compte 15 Dons Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures.	TOTAL ACTIF	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Rémunération de fonds propres Fusis financiers EUR Intérêts reçus 156,35 Frais de compte 11,00 Dons reçus Dons accordés 1855,00 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons reçus lors de décès 12 404,15 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons divers 25,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 RÉCETTES BUBBET 2012 EUR EUR Rémunération de fonds propres EUR Frais administratifs EUR Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais de compte 15 Dons Dons Dons 15 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Résultat à reporter 945 2 000 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000	Compte pertes & profits 2010	
Rémunération de fonds propres Fusis financiers EUR Intérêts reçus 156,35 Frais de compte 11,00 Dons reçus Dons accordés 1855,00 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons reçus lors de décès 12 404,15 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons divers 25,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 RÉCETTES BUBBET 2012 EUR EUR Rémunération de fonds propres EUR Frais administratifs EUR Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais de compte 15 Dons Dons Dons 15 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Résultat à reporter 945 2 000 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000	RECETTES	DÉPENSES
Intérêts reçus 156,35 Frais de compte 11,00 Dons reçus Dons accordés 1855,00 Dons reçus lors de décès 12 404,15 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons divers 25,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 Budget 2012 RECETTES DÉPENSES EUR EUR Rémunération de fonds propres Frais administratifs EUR Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais de compte 15 Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures	EUR	
Intérêts reçus 156,35 Frais de compte 11,00 Dons reçus Dons accordés 1855,00 Dons reçus lors de décès 12 404,15 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons divers 25,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 Budget 2012 RECETTES DÉPENSES EUR EUR Rémunération de fonds propres Frais administratifs EUR Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais de compte 15 Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures	Rémunération de fonds propres	Frais financiers
Dons reçus Dons accordés Dons reçus pour corps 1 855,00 Dons reçus lors de décès 12 404,15 Dons divers 25,00 TOTAL RECETTES 14 440,50 RÉCETTES 14 440,50 RÉMUNÉTATION de fonds propres EUR Intérêts reçus 1 000 Pons reçus 1 000 Frais administratifs Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais financiers Frais de compte 15 Dons Dons 1000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures Référence de publication: 20111111468/43. Signatures 1000	· · · ·	
Dons reçus pour corps 1 855,00 Sommes à reverser aux corps 1 855,00 Dons reçus lors de décès 12 404,15 Faésultat à reporter 12 574,50 Dons divers 25,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 Budget 2012 RECETTES DÉPENSES EUR EUR Rémunération de fonds propres Frais administratifs Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais financiers Frais de compte 15 Dons Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 2 000 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures.	•	•
Dons reçus lors de décès 12 404,15 Dons divers 25,00 TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 RECETTES DÉPENSES EUR EUR Rémunération de fonds propres Intérêts reçus 1 000 Frais administratifs EUR Dons reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais financiers Frais de compte 15 Dons Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Référence de publication: 2011111468/43. Signatures.		Sommes à reverser aux corps
Dons divers 25,00 Résultat à reporter 12 574,50 TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 Budget 2012 RECETTES DÉPENSES EUR Fusia administratifs EUR Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais financiers Frais financiers Frais de compte 15 Dons Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Référence de publication: 2011111468/43. TOTAL PASSIF 2 000	Dons reçus lors de décès	·
TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 Budget 2012 RECETTES DÉPENSES EUR Rémunération de fonds propres Frais administratifs Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais financiers Frais de compte 1 5 Dons Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures. Référence de publication: 20111111468/43. TOTAL PASSIF 2 000 Signatures.		
TOTAL RECETTES 14 440,50 TOTAL PASSIF 14 440,50 Budget 2012 RECETTES DÉPENSES EUR Rémunération de fonds propres Frais administratifs Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais financiers Frais de compte 1 5 Dons Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures. Référence de publication: 20111111468/43. TOTAL PASSIF 2 000 Signatures.		Résultat à reporter
RECETTES EUR Rémunération de fonds propres Intérêts reçus. 1 000 Dons reçus. 1 000 Frais de bureau 40 Dons Frais financiers Frais de compte 15 Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Référence de publication: 2011111468/43.	TOTAL RECETTES	
EUR EUR Rémunération de fonds propres Frais administratifs Intérêts reçus 1 000 Dons reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus Frais financiers Frais de compte 15 Dons Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Référence de publication: 2011111468/43. Signatures.	Budget 2012	
EUR EUR Rémunération de fonds propres Frais administratifs Intérêts reçus 1 000 Dons reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus Frais financiers Frais de compte 15 Dons Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Référence de publication: 2011111468/43. Signatures.	RECETTES	DÉPENSES
Rémunération de fonds propresFrais administratifsIntérêts reçus1 000Frais de bureau40Dons reçus1 000Frais financiersFrais de compte15DonsDons1 000Résultat à reporter945TOTAL RECETTES2 000TOTAL PASSIF2 000Référence de publication: 2011111468/43.		
Intérêts reçus 1 000 Frais de bureau 40 Dons reçus 1 000 Frais financiers 15 Dons Dons 15 Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures. Référence de publication: 20111111468/43.		
Dons reçus 1 000 Frais financiers Frais de compte 15 Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures. Référence de publication: 20111111468/43.	·	
Frais de compte	•	
Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures. Référence de publication: 2011111468/43.		Frais financiers
Dons Dons Aides accordées par la Fondation 1 000 Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures. Référence de publication: 2011111468/43.		Frais de compte
Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures. Référence de publication: 2011111468/43.		•
Résultat à reporter 945 TOTAL RECETTES 2 000 TOTAL PASSIF 2 000 Signatures. Référence de publication: 2011111468/43.		Dons Aides accordées par la Fondation 1 000
TOTAL RECETTES		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Référence de publication: 2011111468/43.	TOTAL RECETTES	
		Signatures.
	Référence de publication: 2011111468/43.	

Müller & Weygandt Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 103.297.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Müller & Weygandt Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, R.C.S. Luxembourg section B number 103.297, incorporated by deed enacted on September 22, 2004, published in the Luxembourg Mémorial C, number 1,231,



page 59,070, on December 1 st, 2004 and which Articles of Association have been amended for the last time by deed of October 1 st, 2008 published in the Luxembourg Mémorial C, number 3,019, page 144,866, on December 24, 2008.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, employee, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Sara Lecomte, employee, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II.- As it appears from the attendance list, the 40,000 (fourty thousand) ordinary Class A shares and the 640,000 (six hundred fourty thousand) preferred Class B shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the item of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

- 1. Decision to put deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.
- 2. Discharge to the board of managers.
- 3. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated putting into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator: Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. having address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with R.C.S. Luxembourg under number B 142.389.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Müller & Weygandt Holding S.à r.l.", ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.335, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant



en date du 5 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 907, page 43.513, du 9 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 1 ^{er} octobre, 2008 publié au Mémorial C, number 3.019, page 144.866, le 24 décembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora Gibert employée, avec adresse professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée, avec adresse professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 40.000 (quarante mille) actions ordinaires de classe A et les 640.000 (six cent quarante mille) actions préférentielles de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur le point porté à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
- 2. Décharge au conseil de gérance.
- 3. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: Alter Domus S.à r.l., ayant son siège social établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 142.389.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 juin2011. Relation: LAC/2011/27114. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011103649/122.

(110118296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Assessor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 134.530.

Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 juin 2011

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'Administrateurs composant le Conseil d'Administration, à savoir: M ^e Jean Wagener (également dans sa fonction de Président), Mme Valérie Emond, et Mme Ninel De-Faveri, pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de MAZARS, rue Henri M. Schnadt 10A, L-2530 Luxembourg, et de nommer en remplacement pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011, la Compagnie Européenne de Révision S.à r.l., 15, rue des Carrefours à L-1824 Bridel.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105140/16.

(110120743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue au siège social à Luxembourg le 1 er juin 2011:

- Acceptation de la démission, avec effet rétroactif au 27 mai 2011, de Monsieur Roberto AVONDO, administrateur de la société.
- Nomination de Monsieur Rhys Cathan DAVIES, né le 13 mai 1968, à Taunton, Royaume-Uni, demeurant à 48 Alte Landstrasse, CH-8802 Kilchberg, Suisse, au poste d'administrateur, avec effet au 1 er juin 2011, et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.
- Renouvellement des mandats des personnes suivantes comme membres du conseil d'administration, avec effet au 1 ^{er} juin 2011, et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

Monsieur Bruce VANDENBERG

Monsieur Simon BENTLEY

- Le conseil d'administration est donc composé de:

Monsieur Bruce VANDENBERG

Monsieur Simon BENTLEY

Monsieur Rhys Cathan DAVIES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011107767/24.

(110123464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Amcoll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R.C.S. Luxembourg B 159.244.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 17 mai 2011:

La société Statera Audit, avec adresse professionnelle au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, est élue en tant que Réviseur d'entreprise de la société avec effet au 17 mai 2011.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Signature *Gérant*

Référence de publication: 2011105157/14.

(110120016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Audit Conseil Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.685.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 Juillet 2011.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011105142/13.

(110120121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Accretio SPF, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 136.084.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105143/10.

(110120799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Investor's Business Office S.A., Société Anonyme, (anc. Ehoran Kan S.A.).

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 78.554.

Assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2011

Lors d'une assemblée générale tenue à Luxembourg, le 16 juillet 2011, les décisions suivantes ont été prises:

Première résolution

La société AA&C Associates SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro RC B 124.948, sise à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, ici représentée par Monsieur Claude Karp, ayant démissionnée du poste d'administrateur de la société Investor's Business Office SA, les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité cette démission.

Deuxième résolution

Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch/Alzette, domicilié à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, ayant démissionné du poste d'administrateur de la société Investor's Business Office SA, les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité cette démission.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de confirmer Monsieur Christophe Kamdem, né le 30 juillet 1954 à Foumban (Cameroun) et demeurant à L-9080 Ettelbruck, 75, rue Salentiny, en tant qu'administrateur unique de la société Investor's Business Office S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 juillet 2011.

Signature

L'actionnaire unique

Le Bureau

Christophe Kamdem / Martine Bredemus / Saïd El Gourari

Le Président / La secétaire / Le scrutateur Référence de publication: 2011109157/31.

(110123314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Acqui Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 80.737.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105144/9.

(110120128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Europa Régions Magazine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle. R.C.S. Luxembourg B 74.633.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Henri JURQUET, éditeur, demeurant à F-34800 Brignac, 16, Grand-Rue (France), ici représenté par Monsieur Claude LARBIERE, employé privé, demeurant à Mondercange, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a.- Que la société anonyme "Europa Regions Magazine S.A.", avec siège social à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.633, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 18 février 2000, publié au Mémorial C numéro 441 du 21 juin 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2416 du 28 décembre 2006.
- b.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à trente et un mille Euros (31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,-) chacune.
 - c.- Que le comparante est le seul et unique actionnaire de ladite société.
 - d.- Que le comparant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme "Europa Regions Magazine S.A." est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.
- f.- Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.
- i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Claude LARBIERE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2011. Relation GRE/2011/2682. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106725/45.

(110123171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Angel One (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.184.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 09/10/2009 avec la référence L090155774 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105163/11.

(110120459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Bicherwuerm a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7375 Lorentzweiler, 10, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg F 8.804.

STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

Bach, Paul, instituteur, 40, rue du Grunewald L-7392 Asselscheuer, 20 mars 1965, Ettelbruck, luxembourgeoise Bräutigam, Angelika, institutrice, 5, rue des Soeurs Franciscaines L-7569 Mersch, 24 novembre 1957, Dienstedt, luxembourgeoise

Gangler, Jeff, secrétaire-comptable, 51, duerfstrooss L-9651 Eschweiler, 4 janvier 1987, Esch/Alzette, luxembourgeoise Mertens, Chantale, 1, rue Bëll, L-7432 Gosseldange, 8 mai 1954, Bruxelles, luxembourgeoise

Reckinger, J.-Pierre, instituteur, 12 mars 1953, 30, rue de Septfontaines L-7595 Reckange, Mersch, luxembourgeoise

Thimmesch, Carlo, instituteur, 32, rue des vergers L-7457 Lintgen, 5 juillet 1967, Luxembourg, luxembourgeoise

Bintener, Sandra, institutrice, 51, duerfstrooss L-9651 Eschweiler, 28 août 1984, Wiltz, luxembourgeoise

et ceux qui seront admis par la suite, une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Titre I er . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1 er. L'association sans but lucratif est constituée sous le nom de "Bicherwuerm a.s.b.l.", désignée ci-après par les termes "l'association".

L'association est constituée pour une durée illimitée et son siège est fixé à Lorentzweiler. Pour atteindre ces objectifs l'association pourra se rallier à des associations nationales ou internationales.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de favoriser l'éducation culturelle dans les écoles fondamentales du canton de Mersch
- de favoriser la collaboration des écoles du canton de Mersch dans les domaines culturels et éducatifs
- d'élaborer des projets et actions qui incitent les enfants à la lecture et leur donnent envie de lire
- de favoriser des échanges dans les domaines culturels et éducatifs
- la collaboration avec toutes les associations publiques ou privées, nationales ou internationales visant les mêmes objectifs

Titre II. Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation

- Art. 3. L'association se compose de membres actifs.
- **Art. 4.** Peut devenir membre actif de l'association toute personne qui paie sa cotisation de membre actif et qui s'engage à respecter les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Seuls les membres actifs ont droit de vote à l'assemblée générale. Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à trois.



- Art. 5. L'association peut admettre des délégués d'organisations associées, ayant le statut d'observateur à l'assemblée générale.
- Art. 6. L'admission d'un membre actif ou d'une organisation associée se fait avec l'accord majoritaire du conseil d'administration. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle que doivent payer les membres actifs est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle pour membres actifs est fixée à minimum 1 euro et ne pourra dépasser 5000 euro.
- Art. 7. Tout membre actif et toute organisation associée peut démissionner en adressant sa démission écrite au conseil d'administration. En outre le conseil d'administration a le droit de prononcer l'exclusion de tout membre qui ne paie pas sa cotisation ou qui ne respecte pas les objets et les règlements de l'association. Toutefois le membre expulsé a la possibilité de recours à l'assemblée générale suivante. Toute décision d'exclusion requiert une majorité de deux tiers des voix.
- Art. 8. Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations versées.

Titre III. Administration

- Art. 9. L'association est administrée par le conseil d'administration, respectivement par l'assemblée générale.
- **Art. 10.** Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi précitée régissent la convocation aux assemblées générales.

Cette convocation sera faite par le président du conseil d'administration et sera envoyée aux membres actifs par avis postal quinze jours au moins à l'avance.

La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix. Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée par un autre membre ayant pour lui droit de vote.

Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Art. 11. Le conseil d'administration fixe chaque année avant fin mars la date de l'assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle figurent, conformément au deuxième alinéa de l'art. 13. le la loi précitée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'assemblée procède à l'examen des comptes des recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé et prévues pour le suivant. Après l'approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

- **Art. 12.** L'exercice financier commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre. Chaque année une liste actualisée indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association sera déposée avant fin mars auprès du greffe du tribunal civil du siège de l'association.
- Art. 13. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par celui qui le remplace. Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les art. 7 et 8 de la loi du 21 janvier 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994), notamment pour tout ce qui concerne les modifications des statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.
 - Art. 14. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:
 - a) toute modification des statuts;
 - b) la nomination et la révocation des administrateurs;
 - c) l'approbation des budgets et des comptes;
 - d) la nomination et révocation de deux commissaires aux comptes;
 - e) la fixation des cotisations;
 - f) la décharge de la gestion des administrateurs;
 - g) la dissolution de l'association.
- **Art. 15.** Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un rapport, signé par le président et le secrétaire et conservées au siège de l'association où tous les associés peuvent en prendre connaissance.
- Art. 16. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres au moins et 17 membres au plus. Les membres du conseil d'administration sont le ou la président(e), le ou la vice-président(e), le ou la secrétaire, le ou la secrétaire adjoint(e) et le ou la responsable des finances et les membres ordinaires. Les membres du conseil d'administration sont désignés chaque année par l'assemblée générale en session ordinaire. Les fonctions au sain du conseil d'administration seront fixées lors de la première réunion du conseil d'administration après l'assemblée générale.



- **Art. 17.** Le conseil d'administration s'occupe de la gestion de l'association et de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres.
- **Art. 18.** Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs. Le président dirige les séances du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou par un autre membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.
- **Art. 19.** Les fonctions des membres au conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, le conseil d'administration pourra rembourser ses membres les frais occasionnés par leurs activités.
 - Art. 20. Le/la responsable des finances ne peut dépenser que l'argent dont il/ elle dispose.
 - Art. 21. L'A.s.b.l. est engagée par la signature d'un membre du conseil d'administration.

Titre IV. Dispositions finales

- Art. 22. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par le conseil d'administration en fonction. L'actif net est attribué à l'office social Steinsel/Lorentzweiler.
- Art 23. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations sans but lucratif.

Conseil d'Administration

Suivant décision de l'assemblée constituante du 07.07.2011 à Mersch, le premier conseil d'Administration se compose comme suit:

Ainsi fait à Mersch, le 07.07.2011.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2011103861/113.

(110113917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

ADM Groupe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 8, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 116.365.

L'an deux mil onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel Daniel Etienne ENGRAND, marbrier, né à Neuilly sur Seine (France), le 15 juillet 1963, demeurant à L-5521 Remich, 8, rue Dicks.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "ADM GROUPE, S.à r.l.", avec siège social à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1378 du 18 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph Elvinger, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 633 du 24 mars 2009, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 931 du 4 mai 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 116.365.

- II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Emmanuel Daniel Etienne ENGRAND, prénommé.
- III.- Monsieur Emmanuel Daniel Etienne ENGRAND, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre, à L-5521 Remich, 8, rue Dicks, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Remich.".



IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/ droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Emmanuel Daniel Etienne ENGRAND, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33567. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 juillet 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011109543/49.

(110125097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Decal International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.719.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 juillet 2011, les actionnaires ont décidé:

- 1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- Sarah Triboldi, avec adresse au 2, Via Cavour, 26020 San Bassano (CR), Italie
- Gianluigi Triboldi, avec adresse au 15, Via Landriani, 26015 Soresina, Italie
- Secondo Triboldi, avec adresse au 1/A, Via Arderico da Soresina, 26015 Soresina, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

- 2. de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Gianluigi Triboldi, avec adresse professionnelle au 15, Via Landriani, 26015 Soresina, Italie pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- 3. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107690/22.

(110124079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

AEM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, allée John W. Leonard. R.C.S. Luxembourg B 52.678.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Jean-Pierre FUCHS Directeur

Directedi

Référence de publication: 2011105145/12.

(110120079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.



Ecolab Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.517.542,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 132.318.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 12 juillet 2011

En date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 1 er juillet 2011.

En cette même date, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christel Damaso, en tant que Gérant A de la Société et ce avec rétroactif au 1 ^{er} juillet 2011.
- d'accepter la démission de Tony Vander Ghinst, en tant que Gérant B de la Société et ce avec effet rétroactif au 1 er juillet 2011.
- de nommer Hille-Paul Schut, salarié, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 1 ^{er} juillet 2011.
- de nommer Johan Dejans, salarié, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 1 ^{er} juillet 2011.
- de nommer ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant sont siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de luxembourg sous le numéro B 103.336, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 1 er juillet 2011.
- de nommer Laurent Métraux, salarié, né le 23 octobre 1972 à Hermenches, Suisse, demeurant professionnellement au 7, Richtistrasse, CH-8304 Vallisellen, Suisse, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétrocatif au 1 ^{er} juillet 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Johan Dejans

Gérants B

- Ralph Gichtbrock
- Laurent Métraux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Stijn Curfs Mandataire

Référence de publication: 2011108265/42.

(110122093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

L&X, Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie. R.C.S. Luxembourg B 116.552.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XONNEUX P.

Référence de publication: 2011115603/10.

(110129907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck